



Votants : 75
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 3 avril 2015
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 14 avril 2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 13 avril 2015

MUSEE – COLLECTIONS ZOOLOGIQUES

Titulaires présents :

Jérôme BALOGÉ, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anne BAUDOUIN, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Jacques BROSSARD, Carole BRUNETEAU, Jean-Romée CHARBONNEAU, Jean-Luc CLISSON, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Marie-Chantal GARENNE, Gérard GIBAUT, Alain GRIPPON, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Agnès JARRY, Bruno JUGE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Marie-Paule MILLASSEAU, Joël MISBERT, Serge MORIN, Jacques MORISSET, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Nathalie SEGUIN, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Marc THEBAULT, Elodie TRUONG, Yvonne VACKER

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jacques BILLY à Claude ROULLEAU, Dany BREMAUD à Elisabeth MAILLARD, Amaury BREUILLE à Serge MORIN, Sophie BROSSARD à Jean-Claude FRADIN, Christelle CHASSAGNE à Romain DUPEYROU, Charles-Antoine CHAVIER à Claire RICHECOEUR, Jean-Martial FREDON à Stéphanie DELGUTTE, Isabelle GODEAU à Nathalie SEGUIN, Véronique HENIN-FERRER à Thierry DEVAUTOUR, Anne-Lydie HOLTZ à Michel PAILLEY, Dominique JEUFFRAULT à Elmano MARTINS, Guillaume JUIN à Agnès JARRY, Rabah LAICHOURE à Joël MISBERT, Simon LAPLACE à Jérôme BALOGÉ, Sophia MARC à Jacques BROSSARD, Josiane METAYER à Alain PIVETEAU, Jean-Pierre MIGAULT à Jean-François SALANON, Rose-Marie NIETO à Lucien-Jean LAHOUSSE, René PACAULT à Florent JARRIAULT, Sébastien PARTHENAY à Jeanine BARBOTIN, Dominique SIX à Marc THEBAULT

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOUIN par Anne-Marie PROUST

Titulaires absents :

Thierry BEAUFILS, Michel BOURUMEAU, Robert GOUSSEAU, Gérard LABORDERIE, Jacqueline LEFEBVRE, Dany MICHAUD, Marcel MOINARD, Adrien PROUST, Patrick THOMAS, Michel VEDIE

Titulaires absents excusés :

Jacques BILLY, Marie-Christelle BOUCHERY, Dany BREMAUD, Amaury BREUILLE, Sophie BROSSARD, Christelle CHASSAGNE, Charles-Antoine CHAVIER, Brigitte COMPETISSA, Jean-Martial FREDON, Isabelle GODEAU, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Dominique JEUFFRAULT, Guillaume JUIN, Rabah LAICHOURE, Simon LAPLACE, Sophia MARC, Josiane METAYER, Jean-Pierre MIGAULT, Rose-Marie NIETO, René PACAULT, Sébastien PARTHENAY, Fabien SAFANJON, Dominique SIX

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Romain DUPEYROU

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20150413-c30-04-2015-DE
Date de télétransmission : 15/04/2015
Date de réception préfecture : 15/04/2015

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 13 AVRIL 2015

MUSEE – COLLECTIONS ZOOLOGIQUES

Madame **Elisabeth MAILLARD**, Vice-Présidente Déléguée, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Les musées de la Communauté d'Agglomération du Niortais, labellisés Musées de France, conservent plus de 110 000 objets de sciences naturelles, parmi lesquels un important fonds zoologique regroupant de nombreux spécimens naturalisés.

La législation en vigueur sur la taxidermie indique que l'utilisation de spécimens naturalisés n'est soumise à aucune formalité lorsqu'il est possible de rapporter la preuve que leur prélèvement a eu lieu :

- en France métropolitaine antérieurement au 19 mai 1981,
- sur le territoire européen des autres États membres de l'Union européenne, avant la date d'entrée en vigueur dans ces États de la directive du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages,
- en dehors des pays précités (dans le respect de la réglementation CITES convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction).

En dehors de ce cadre, la naturalisation des espèces protégées est interdite et doit faire l'objet d'une demande de dérogation auprès de l'administration via la Préfecture.

Le transport de la dépouille des animaux protégés morts, les modalités de stockage transitoire, le transfert du spécimen naturalisé vers un lieu de conservation sont à réaliser après autorisation et sous le contrôle d'un agent assermenté. Faute de quoi, la détention d'un tel spécimen pourrait entraîner une présomption de délit.

La majorité des montages taxidermiques des collections communautaires a été réalisée avant le 19 mai 1981 comme le précise la documentation qui l'accompagne.

Depuis son ouverture en 2006, le musée conserve en congélation, en vue de leur naturalisation, des dépouilles d'espèces protégées trouvées mortes par des particuliers ou des associations.

Les archives du service des musées n'ont pas révélé la présence d'une autorisation permanente délivrée pour les musées de Niort.

En conséquence, de manière à ce que le musée puisse assurer ses missions en conformité avec la législation en vigueur,

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Autoriser la sollicitation de la Préfecture pour l'attribution d'une dérogation permanente pour la conservation, le transport et la naturalisation des spécimens d'espèces protégées, trouvés morts sur le terrain,
- Autoriser la sollicitation des services compétents pour la mise en conformité des conditions de stockage transitoire des spécimens en congélation,
- Autoriser le Président, ou la Vice-Présidente Déléguée, à signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de ce dossier.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 75
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Elisabeth MAILLARD

Vice-Présidente Déléguée